

Engager une transition écologique qui soit sociale et solidaire !

NOS RAISONS D'AGIR

ARTICLE 4 • Nous faisons le choix du bien-être soutenable et de la dignité humaine, en faisant de la solidarité, de l'engagement social, de la transition écologique et de la démocratie, des composantes essentielles du développement équilibré des entreprises et de leur management. En tant qu'employeurs responsables et engagés nous nous mobilisons pour faire du dialogue social un cadre de leur affirmation au service de la qualité de vie notamment au travail.

ARTICLE 5 • Nous œuvrons à la transition des modèles et expérimentons des solutions innovantes et performantes sur les territoires pour inventer l'économie de demain, en privilégiant la recherche intentionnelle d'impact de nos activités

ARTICLE 7 • Nous portons au sein d'organisations et coalitions internationales une vision du monde promouvant la paix, les droits sociaux, humains et culturels, le juste échange et l'action pour le climat et la biodiversité.

Engager une transition écologique à l'échelle du pays doit permettre d'améliorer la qualité de vie des concitoyens par une économie plus respectueuse de la biodiversité et du climat, qui limite les pressions exercées sur les matières premières, qui émet moins de déchets et de pollutions, qui garantit une proximité dans ses services et ses actions, qui inclut les enjeux de solidarité dans la conception de ses activités, et qui propose des emplois utiles et qui répondent aux besoins spécifiques de chaque territoire.

La transition écologique ne pourra pas se faire tant que le centre de gravité de l'économie se fondera sur

LES CHIFFRES CLÉS

259⁽¹⁾

PROJETS CITOYENS
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
LABELLISÉS

81⁽²⁾

MILLIONS D'EUROS
DE CAPITAL POUR LA
FONCIÈRE TERRE DE LIENS
AU 31 DÉCEMBRE 2019

PLUS DE
1/3⁽³⁾

DES STRUCTURES
DE RÉEMPLOI DES BIENS
MÉNAGERS

ET
63%

DE LEURS ETP
SONT ISSUES DE L'ESS

l'enrichissement personnel, la performance financière de court terme et l'excès (production, consommation, etc.). Le respect de principes de sobriété sera la base d'une société moins coûteuse pour les humains et l'environnement.

L'économie sociale et solidaire basée sur la coopération, la solidarité, l'ancrage territorial mais aussi l'intérêt collectif nous montre qu'il est tout à fait possible de concilier environnement, utilité sociale et activité économique. Un grand nombre d'initiatives issues de l'ESS ont d'ailleurs été précurseurs et novatrices en matière de transition écologique. Il est donc urgent de créer un cadre réglementaire et économique favorable à leurs actions, et de mettre en place des dispositifs qui permettent de répondre à leurs particularités (accès facilité à la commande publique, accès à des dispositifs fiscaux dédiés, etc.).

NOS PROPOSITIONS

1 *Une agriculture durable, de qualité au service de l'accessibilité et de l'autonomie alimentaire dans les territoires*

Le prochain quinquennat doit permettre d'affirmer le chemin vers un système alimentaire durable et résilient, centré sur la production de ce dont nous avons besoin et le rendre accessible à toutes et à tous. Il interroge notre modèle agricole et notre autonomie. Ce système basé principalement sur l'agriculture biologique est la condition d'une amélioration de la qualité de notre alimentation mais également un pas important vers la préservation de la biodiversité et la protection de nos sols. La logique des circuits de proximité qui rapproche les producteurs des consommateurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la relocalisation de la production agricole sont particulièrement à privilégier.

L'agriculture portée par des structures d'insertion, l'agriculture urbaine, les jardins partagés, le besoin de main d'œuvre parfois hautement qualifiée, les AMAP, les coopératives de production et de distribution alimentaire sont autant de facettes prometteuses permettant de concilier une approche écologique avec une approche solidaire.

CONCRÈTEMENT :

- Pour chaque départ à la retraite d'un agriculteur, assurer un droit de préférence pour la réinstallation d'un agriculteur assumant une démarche responsable et durable. Organiser l'installation des nouveaux paysans par le biais des dispositifs coopératifs et solidaires (couveuses, CIAP, structures d'insertion, etc.)
- Soutenir la production et la gouvernance locales. L'échelle du territoire est souvent le périmètre le plus pertinent pour identifier les besoins et y construire des réponses adaptées. Les projets alimentaires territoriaux (PAT), introduits en 2014, doivent être généralisés et appuyés fortement en matière de financement sur la base de critères sociétaux (réponse aux besoins d'autonomie alimentaire, d'accessibilité, de création d'emplois, de préservation environnementale et d'inscription dans les schémas de politiques publiques Agenda 21, PCAET, trames vertes et bleues, etc.)
- Adopter une grande loi foncière afin de préserver les terres agricoles, tendre vers le zéro-artificialisation, favoriser l'accès à la terre pour les nouveaux agriculteurs, permettre une gouvernance démocratique de la gestion des terres agricoles et favoriser l'agroécologie
- Réengager l'Union Européenne sur le soutien à la conversion à l'agriculture biologique des terres et des pratiques agricoles afin que cela structure les aides de la Politique Agricole Commune, notamment via des dispositifs incitatifs et un soutien en investissement et ingénierie





De la conception à la fin de vie des produits, vers une économie circulaire

Les objectifs en matière de réduction des déchets sont partagés et ambitieux que ce soit à l'échelle internationale, européenne ou encore française. Néanmoins pour les atteindre, la France doit se doter d'un plan d'actions conséquent touchant autant à la conception qu'à la fin de vie de chaque produit.

CONCRÈTEMENT :

- **Engager une réforme en profondeur de la gouvernance des éco-organismes** qui financent en partie le réemploi et le recyclage des produits arrivés en fin de vie à l'aide des éco-contributions payées par les consommateurs à l'achat d'un produit neuf, afin d'y associer d'autres parties prenantes que les seuls metteurs en marché
- **Ouvrir un chantier sur nos infrastructures et l'aménagement du territoire** afin de les rendre compatibles pour une économie circulaire : bornes et camions électriques, zones de stockage logistique permettant la rupture de charge, solutions de logistique du dernier kilomètre en milieu urbain dense, etc.
- **Créer un fonds réemploi pour la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dédiée aux produits et matériaux de construction issus du bâtiment (PMCB)**. Alors que le secteur du bâtiment est l'un des émetteurs principaux de déchets en France avec 46 millions de tonnes de déchets annuels, l'arrêté portant cahier des charges de la filière REP PMCB, issu de la loi AGECE, ne prévoit pas la création d'un fonds réemploi pour cette filière alors que la loi AGECE spécifie de façon générale que tous les metteurs en marché sont tenus de mettre en place un fonds réemploi dès lors qu'il existe des solutions effectives de réemploi pour la filière concernée. Ce fonds réemploi dédié permettra de soutenir les solutions existantes et en développement de réemploi solidaire des matériaux du bâtiment ancrées dans les territoires et de contribuer à l'atteinte de l'objectif global de réemploi de la filière
- **Soutenir financièrement les structures du réemploi des emballages et la création des infrastructures nécessaires aux activités de réemploi**. Stations de lavage industrielles, centres de tri pour le réemploi, adaptation des lignes de conditionnement, mise en place de machines de déconsignation, etc. Réemployer les emballages nécessite de (re)mettre en place des infrastructures coûteuses mais rentables sur le long terme. Par ailleurs, les organisations et entreprises exerçant des activités de réemploi des emballages doivent également être soutenues par des subventions de fonctionnement et/ou des prêts garantis par l'État afin de leur permettre de déployer leurs activités et d'atteindre l'équilibre économique
- **Sensibiliser et encourager les consommateurs**, notamment via des dispositifs incitatifs significatifs, à la pratique de la réparation et faciliter l'accès aux pièces détachées afin d'allonger la durée de vie des produits et de limiter l'achat d'équipements neufs (automobile, électroménager, etc.)



Opérer une transition énergétique basée sur l'efficacité énergétique du bâti et les énergies renouvelables, notamment citoyennes

Les questions énergétiques sont au cœur des problématiques sociétales, que ce soit sur les aspects climatiques avec la place des énergies fossiles dans notre quotidien et leurs impacts sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) ; sur les aspects ressources du fait de la raréfaction des énergies de stocks (pétrole, gaz, charbon, uranium) ; ou encore sur les aspects de gouvernance entre des modèles centralisés, très capitalistiques et une décentralisation de la production accessible à une réappropriation territoriale et citoyenne.

Pour réaliser une transition énergétique efficace, il est d'abord fondamental de mettre l'accent sur la sobriété énergétique, entendue comme une démarche de modération sur les services rendus par la consommation d'énergie. Ce premier pilier de la transition énergétique va de pair avec l'efficacité énergétique et la rénovation thermique du bâti qui permet à la fois d'améliorer sa performance énergétique, mais aussi de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

20% des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2020-2021, pendant au moins 24 heures. Parmi ces 20%, 40% estiment que c'est à cause d'une mauvaise isolation thermique de leur logement, et 36% pour des raisons financières (source : Médiateur national de l'énergie, 2021).

En complément des leviers majeurs que constituent la sobriété et l'efficacité énergétiques, il est nécessaire de développer massivement les énergies renouvelables, propres et à même de répondre aux besoins. L'énergie citoyenne et renouvelable permet de mieux associer les citoyens et les collectivités aux projets énergétiques sur leur territoire en mobilisant souvent de l'épargne locale et dans un respect accru de l'environnement et de l'écologie. Les projets citoyens génèrent les retombées économiques locales au moins 2 fois plus importantes que les projets classiques d'énergie renouvelable (source : étude Energie Partagée de décembre 2019).

CONCRÈTEMENT :

- **Créer les conditions d'un débat démocratique sur l'avenir énergétique de la France.** La publication des scénarios prospectifs de RTE, negaWatt et l'ADEME (à horizon 2050), riches d'enseignements et de données chiffrées, permettent d'enrichir le débat sur l'avenir énergétique du pays. Ils donnent la possibilité à davantage de citoyens de se saisir de ces enjeux et il est désormais essentiel que ce sujet, qui concerne tous les Français, donne lieu à un débat démocratique
- **Engager un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments en massifiant les aides à destination des ménages les plus précaires.** Cause de fortes inégalités sociales, la qualité d'isolation des bâtiments a des conséquences directes sur la facture énergétique de la fin du mois, ainsi que sur la consommation énergétique nécessaire pour vivre dans de bonnes conditions. Dans le cadre de ce plan, et afin de laisser une place aux initiatives solidaires et citoyennes, il faudra notamment assurer le soutien de l'État aux pratiques d'auto-réhabilitation menées par les ménages eux-mêmes et pouvant être accompagnées par des structures de l'ESS au niveau local
- **Appuyer le développement des énergies citoyennes et renouvelables.** Les scénarios prospectifs précités le montrent : la question n'est plus de savoir s'il faut développer les énergies renouvelables – qui, quel que soit le scénario étudié, occuperont une place prépondérante dans le mix énergétique de la France – mais bien comment les développer. Les projets de production portés au local par les citoyens et les collectivités, qui essaient depuis de nombreuses années en France et en Europe, permettent de dynamiser les territoires, de répondre à la volonté croissante des citoyens de se réapproprier les questions énergétiques et de créer des solidarités locales. Afin d'accélérer cette dynamique, il est nécessaire que la France renforce les mesures de soutien à ces projets : dispositifs de soutien économique dédiés à ce type de projets et permettant leur développement partout en France, mesures de simplification administrative, réduction des obstacles à l'investissement des collectivités dans les projets locaux d'énergie renouvelable



Positionner le vélo au cœur de la stratégie de mobilité durable

Action phare de la transition écologique, la transition vers une mobilité durable, notamment par l'usage du vélo est à la fois bon pour la santé, contribue significativement à la réduction des émissions de GES, limite la pollution de l'air et les nuisances sonores et dynamise le commerce de proximité. Le vélo est le moyen de transport mécanisé le plus économique. Il constitue donc un outil clé pour résorber les fractures sociales et territoriales de la mobilité. En matière d'économie circulaire, le vélo est également exemplaire par son niveau élevé de réparabilité et de réemployabilité qui permettent un allongement de sa durée de vie à plusieurs dizaines

d'années et génèrent un tissu dense d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

Cependant la part des déplacements à vélo en France reste bien trop basse : seulement 3% des déplacements quotidiens, quand c'est 10% des déplacements en Allemagne et 28% aux Pays-Bas. Elle positionne la France au 25^e rang dans l'Union Européenne. Pour tenir les ambitions de l'Accord de Paris, la Stratégie Nationale Bas Carbone fixe pourtant un objectif de 12% de part modale en déplacements courte distance en 2030, et 15% en 2050. Pour être atteint, cet objectif nécessite des mesures supplémentaires à celles déjà prévues.

CONCRÈTEMENT :

- **Création d'une maison du vélo ou atelier vélo pour 50 000 habitants dans l'ensemble du territoire par un accompagnement des porteurs de projets.** Espaces de dialogue et d'accompagnement des cyclistes (sécurité, autoréparation, mise à disposition d'outils, etc.), ces associations contribuent à augmenter le nombre d'utilisateurs du vélo dans une démarche responsable et de lien social
- **Doubler le réseau cyclable français** sur le quinquennat, le rendre attractif, continu et maillé en augmentant le budget d'investissement de l'État d'au moins 2,5 Mds€ sur 5 ans
- **Rendre le forfait mobilité durable obligatoire**, totalement cumulable avec le remboursement des transports en commun et réellement incitatif pour inciter les salariés du secteur privé comme public à venir au travail à vélo
- **Favoriser l'intermodalité entre transports en communs et vélo** avec la création de 200 000 places de stationnement sécurisé pour les vélos supplémentaires dans les gares et pôles de transports
- **Encourager les pratiques de sobriété en matière de mobilité** comme les dispositifs de co-voiturage et d'auto-partage

5 Développer les clauses environnementales de la commande publique

Les acteurs de l'ESS ont porté plusieurs propositions dans le cadre de la loi Climat et résilience visant à faire évoluer les pratiques des marchés publics. Leur ambition est de porter une transition écologique qui soit également solidaire. Plusieurs outils sont déjà en place et qui pourraient être mieux utilisés ou faire l'objet d'un contrôle, voire d'une sanction pour les rendre réellement opérables.

CONCRÈTEMENT :

- Faire respecter l'obligation de publication d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- Accélérer l'application des dispositifs introduits dans la loi Climat et résilience concernant les marchés publics à 2023 plutôt que 2026

La France doit porter à l'échelle européenne un changement de paradigme sur les règles de marchés publics, permettant sur un certain nombre de sujets, et notamment la transition écologique, de réserver des parties de marchés aux entreprises de l'ESS via l'agrément ESUS

POUR ALLER PLUS LOIN :

Plaidoyer d'ESS France et les acteurs de l'ESS pour la loi AGECE

Plaidoyer d'ESS France et les acteurs de l'ESS pour la loi climat et résilience

Plaidoyer d'ESS France pour une transition écologique dans les territoires (p.17)

Les attentes des acteurs de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment, ESS France

Carteco, la carte qui recense les acteurs de l'ESS engagés œuvrant pour la transition écologique au cœur des territoires

Faire ensemble pour révolutionner l'agriculture le plaidoyer des CUMA

20 propositions de France Nature Environnement pour 2022 et bien au-delà

Livre Blanc « Faire du Vélo un atout pour la France » de l'Alliance Pour le Vélo, Parlons Vélo

Réparer et préparer maintenant : Pour une économie française circulaire et solidaire : Les entreprises sociales Envie s'adressent aux candidat(e)s aux élections présidentielles de 2022

Rapport de Terre de Liens : Etat des terres Agricoles en France, 2022 : partie recommandation (p.61-67)

Positionnement d'Emmaüs sur l'économie circulaire

Propositions d'Enercoop dans le cadre des élections nationales 2022

En 2022, Votons Vélo, La FUB : 10 propositions pour un quinquennat cyclable

Les Jardins de Cocagne

Note à destination des candidat.e.s à l'élection présidentielle, Le Réseau Consigne

Contribution de L'Heureux Cyclage Plaidoyer Transition Ecologique

Propositions politiques du Coorace